

DESTINATAIRES : Tous les coordonnateurs des déclarations statistiques et de la correction des erreurs ainsi que les abonnés au Plan statistique automobile et à la Documentation des règles de contrôle

DATE : Le 21 décembre 2007

BULLETIN N^o : QD2007-21

Déclaration d'une exposition au risque de zéro

Pour l'année 2008, le nouveau Plan statistique automobile exige que la déclaration des transactions régulières de débit et de crédit lors du rajustement de tout renseignement déclaré antérieurement à l'égard des primes soit faite en débitant la prime initiale et en créditant la prime révisée, de sorte que les renseignements sur l'exposition au risque, la catégorie et la garantie demeurent inchangés par rapport à la transaction initiale.

Des contrôles exhaustifs ont été mis en place dans le nouveau système afin de s'assurer que l'exposition au risque corresponde à la durée du contrat en fonction de la Date d'effet du contrat, date de l'Avenant/Annulation et Date d'expiration du contrat.

Certains avenants et prolongements de garantie à mi-terme (par ex. Perte de jouissance ou Bris de verre) et rajustements de prime à mi-terme peuvent avoir une incidence négative sur les expositions au risque du véhicule s'ils ne sont pas déclarés correctement. Il s'agit de transactions pour lesquelles le seul changement consiste en un rajustement mineur de la prime sans modification de catégorie ou de garantie.

Nombre de compagnies ont demandé la possibilité de déclarer ces genres de transactions sans devoir créer de transactions de débit et de crédit pour le montant complet de la garantie.

Afin d'assurer l'intégrité des données, et pour acquiescer à cette demande de modification, les codes de Genre de transactions suivants seront mis en place :

- « 4 » - Pour la déclaration d'un DÉBIT à mi-terme des avenants/rajustements de prime
- « M » - Pour la déclaration d'un CRÉDIT à mi-terme des avenants/rajustements de prime

Cette modification aura pour effet :

- de permettre aux sociétés de choisir cette méthode pour déclarer ces genres de transactions; et
- de fournir au BAC les moyens de surveiller la déclaration de ces transactions sans incidence néfaste sur l'analyse des résultats.

Étant donné que plusieurs modifications prioritaires sont prévues être mises en œuvre avant que le système soit opérationnel en janvier, ces nouveaux Genres de transaction ne peuvent être mis en œuvre avant quelque temps au début de 2008.

Dans l'intérim, vous pouvez choisir le processus suivant.

1. Déclarer ces transactions à l'aide du Genre de transaction 2 ou K, y compris une exposition au risque de zéro.
2. Ces transactions entraîneront le code d'erreur B9021.
3. Déclarer « IBC » dans les positions 352 à 354 *), qui engendrera le code d'erreur A499;
4. Informer votre personnel chargé de la correction des erreurs de **NE PAS** corriger l'Exposition au risque de ces transactions, lorsqu'ils ont les codes d'erreur **B9021 ET A499**.
5. Une fois que les nouveaux Genres de transaction 4 et M auront été mis en œuvre, nous ferons l'extraction de toutes ces transactions ayant les codes d'erreur B9021 et A499, modifierons le Genre de transaction pour 4 ou M, supprimerons « IBC » des positions 352 à 354 et les « recyclerons » dans le contrôle.

*) ceci peut également être effectué lors du processus de correction des erreurs en insérant « IBC » dans le champ **réserve Segment Véhicule**.

Des mesures seront mises en place afin d'éviter que des frais de déficience ne soit encourus par la société qui utilisera le processus décrit ci-dessus.

Veuillez prendre note que, vous pouvez aussi choisir de :

- A. Déclarer les transactions régulières de débit et crédit, en débitant la prime initiale et en créditant la prime révisée en vous assurant que les renseignements sur l'exposition au risque, la catégorie et la garantie soient inchangés.
- B. Ne pas déclarer ces transactions jusqu'à ce que le BAC vous informe que le nouveau processus (c'est-à-dire le Genre de transaction 4 ou M) a été mis en place.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'une des personnes-ressources dont le nom figure ci-dessous au 416 445-5912 ou au 800 761-6703.



Ron Noiles
Vice-président, Technologie de l'information, Recherche et Analyse
Bureau d'assurance du Canada
Tél : 416 445-5912 poste 2502
Télécopieur : 416 449-9357
rnoiles@ibc.ca

Personnes-ressources :

Cora Segal, directrice, Exactitude des données, poste 2431, csegal@ibc.ca
Debbie Coke, directrice, Collecte et qualité des données, poste 2576, dcoke@ibc.ca